

## [ AGENDA ]

Formation "Charte Communale"  
(9h30-13h / 14h30-15h)

22/02/05 : Réunion à la Bollène Vésubie, Visite terrain secteur Turini. Thème : Accueil du public.

24/02/05 : Réunion à Isola Village, Visite terrain. Thème : Partenariat d'aménagement de territoire "ONF / Parc National Mercantour"

15/03/05 : Réunion à Tende, Visite terrain. Thème : Aménagement Sylvo-pastoralisme.

17/03/05 : Réunion à Puget-Théniérs, Visite terrain. Thème : RTM.

18/03/05 : Réunion à Cagnes-sur-Mer, Visite terrain. Thème : Prévention des Incendies par des travaux de réhabilitation.

Tél : 04 97 18 60 00 Poste 28 06  
Demander Magalie DUPIN

Bois Energie : Réunion le 21/02/05 à 14h à l'Hôtel de Région.

Réunion COFOR06, ONF, Scieurs. Le 28/02/05 à 17h au Conseil Général, salle. 26. Bilan des Ventes passées, nouveaux modes de vente.

Le 14 mars, Réunion d'évaluation à mi-parcours de la CFT de la Vésubie. 14h30 à la DDAF.

## EDITO

Notre Association, avec tout le Staff de L'Office National des Forêts, dont les agents de terrain, viennent à la rencontre des Elus pour dialoguer, échanger, entreprendre.

Les réunions comme les Journées de la Forêt Communale sont fondamentales et je vous demande d'y participer nombreux.

Je souhaite aussi votre présence active à notre prochain Congrès National, les 26 et 27 Mai prochain, au Club Méditerranée d'Opio.

Nous progressons mais rien ne peut se faire sans vous !

Gaston FRANCO

## La Charte Communale

Prochainement sera organisée une formation à destination des Elus pour préciser les relations entre la Forêt et l'Office Nationale des Forêts. La Charte Communale, signée le 16 octobre 2003, ouvre une nouvelle dynamique entre la Fédération Nationale des Communes Forestières et l'Office. La part des forêts communales représente 18% des espaces forestiers. La mise en valeur et la protection des forêts, reconnues d'intérêt général, répondent à des obligations particulières dans le cadre du régime forestier et passent par une promotion des activités telles que l'accueil du public, la conservation des milieux.

Rappelons que c'est au Maire et au conseil municipal de gérer et d'administrer le patrimoine forestier communal. Cette gestion et cette administration sont assurées par l'Office, dans le cadre d'une mission de service public. L'Office National des Forêts, établissement public à caractère industriel et commercial, fournit un ensemble de prestations multifonctionnelles.

Cette formation est nécessaire aux élus des communes forestières " pour qu'ils puissent exercer en toute connaissance de cause leurs responsabilités de propriétaires ". Pour permettre qu'un dialogue s'établisse dans les domaines de la formation et de la communication, venez nombreux à ces formations proposées par votre association des communes.

□ **Salon International de l'Agriculture à la porte de Versailles. Du 26 février au 6 mars.**

□ **Le Salon "Mondial Bio Energie" initialement prévu du 31 mars au 3 avril à Paris est annulé et sera reporté à l'automne 2005.**

□ **Expo "Du Coeur à l'ouvrage", présenté par les Compagnons du Devoir et réalisé par les menuisiers ébénistes. Jusqu'au 9 avril 2005 à Marseille, Hôtel de Région  
Tél : 04 91 57 52 78**

□ **2 è R e n c o n t r e s Nationales des Chartes Forestières de Territoire du 13 au 14 octobre à Dijon.**

□ **L'association Forêt Méditerranéenne organise en automne 2005 la neuvième édition des rencontres Foresterranée "Les Etats Généraux de la Forêt Méditerranéenne". 6 réunions seront programmées sur l'ensemble de la façade méditerranéenne française. Pour en savoir plus <http://www.foret-mediterranee.org/evts.htm>**

Cofor Info 06 est éditée et imprimée par l'Association des Communes Forestières des AM :

**COFOR 06**

**Imm. Nice Leader**

**Bât. Ariane**

**27, Bd. Paul Montel**

**06 200 NICE**

Tél : 04 97 18 69 24

Fax : 04 97 18 69 37

Mèl : [cofor06@9online.fr](mailto:cofor06@9online.fr)

Cette lettre mensuelle est diffusée par courrier et courriel.

3, 638460 millions d'ha au 31 janvier 2005, c'est le chiffre annoncé pour l'ensemble des forêts certifiées en France. Les forêts des collectivités représentent pour leur part 871 991 ha. 355 industriels et 277 exploitants se sont engagés dans le processus de certification. Faîtes certifier votre forêt ! Renseignements auprès de Magalie DUPIN. Tél : 04 97 18 60 00 Poste 28 06.

### **Avancement de la certification PEFC en région PACA**

Au 31 Janvier 2005, on enregistre 6 nouvelles adhésions, dont 4 dans le département des Alpes-Maritimes, pour une surface totale de 1 066 ha. Actuellement, on dénombre, en région PACA, 82 propriétaires adhérents pour une surface forestière totale de 160 058 Ha. Le Var est le département qui comptabilise le plus d'adhésions (23), suivent le département des Alpes-de-Haute-Provence (19) qui enregistre pourtant la plus grande surface certifiée (67 419 ha), puis les Alpes-Maritimes(17), les Hautes-Alpes (16), les Bouches-du-Rhône (11) et le Vaucluse(8).

### **SALON "CONSTRUIRE EN BOIS", PREMIERE !**

Les 5, 6 et 7 mars prochain se déroulera le **1er salon de la construction bois en région PACA, "Construire en Bois" à Nice-La Trinité.** Ce salon, organisé par l'Interprofession de la Filière Bois des Alpes-Maritimes (FIBOIS 06), sous le patronat de la Mairie de la Trinité, a pour objectif le développement de cette filière.

FIBOIS 06 souhaite, avec cette première édition, promouvoir l'utilisation du bois dans la construction et permettre ainsi aux entreprises des régions PACA, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes de montrer les avantages du bois sur les autres matériaux.

Pour cela, plus de 4000 m2 d'exposition sont mis à disposition des exposants boulevard F. Suarez (Direction AUCHAN). Conférences, animations, espace artisanat local viendront ponctuer ce salon.

***(Nocturne, le samedi 5 mars, ouvert jusqu'à 22h)***

**TELEX .... TELEX .... TELEX .... TELEX .... TELEX .... TELEX .... TELEX**

**Vers de nouveaux modes de ventes?** Réponse le 28 février. Une réflexion sera menée pour pallier au problème des bois invendus de l'année dernière. Pour ajuster la demande, plusieurs solutions sont envisagées comme la création de contrats d'approvisionnement et la suppression des ventes de bois du printemps au profit de celles d'automne.

**Vers la création d'un Pôle Bois...** La première phase de la Convention CCI s'est achevée par la mise en place d'un outil de communication, destiné à favoriser les échanges de la filière bois vers de nouveaux marchés (Pays du Maghreb, Italie). Une phase intermédiaire va consister en un travail complémentaire, celui de la structuration de l'offre. Pour cela, le Président des Communes Forestières va rencontrer un à un les scieurs.